

Déclaration liminaire CTM du 21 novembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce comité Technique Ministériel se présente comme une réunion statutaire et peu constructive pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels. Elle servira éventuellement à gonfler les indicateurs du dialogue social.

Vous comprendrez à nous entendre que cet ordre du jour est loin de nous convenir, et ne correspond nullement à ce qu'attendent la CGT et les salariés relevant de cette instance.

Allons-nous rentrer un jour dans le vif du sujet et parler des revendications des salariés ! Pouvons-nous penser avoir un jour ce type d'ordre du jour ?

Nous ne développerons pas sur tous les différents points à l'ordre du jour.

Néanmoins, certains d'entre eux portent à discussions.

Sur le point 2, relatif au Service Militaire Volontaire, nous avons bien compris que nous étions encore dans la période expérimentale, mais nous n'avons pas compris pourquoi vous ne pouviez pas nous donner d'éléments chiffrés.

La CGT n'est pas forcément contre SMV, mais nous avons des inquiétudes pour sa pérennité, son financement et son développement au-delà des centres expérimentaux.

Vous n'êtes pas sans ignorer, suite au désengagement de l'Etat, les difficultés financières que rencontre les collectivités et structures qu'elles soient locales, départementales, régionales et ministérielles.

Nous nous interrogeons aussi sur la volonté réelle de certaines régions de mettre en place ce type de structures d'insertion.

S'agissant des mesures salariales individuelles, elles sont ridicules totalement inadaptées et injustes après plus de 6 ans de gel du point d'indice. Elles ne servent qu'à diviser les salariés et sont contraires au statut de base des fonctionnaires.

Même si ce n'est pas à l'ordre du jour, concernant les agents non titulaires, notre fédération est intervenue pour des questions précises qui, encore aujourd'hui, restent sans réponses.

Une réunion de commission a été réduite à moins d'une heure (58 min) pour présenter la phase 2 du dispositif Sauvadet.

Le sujet a-t-il pu être traité comme il devrait l'être ?

Les agents contractuels sont-ils considérés une quantité négligeable alors qu'ils sont recrutés massivement ?

La CGT attend toujours des réponses précises du ministère et demande que ce soit mis à l'ordre du jour du prochain CTM.

Sur les points, concernant les mesures d'accompagnement des restructurations, notre position reste inchangée.

Ces restructurations sont antinomiques avec les besoins de nos Armées.

D'ailleurs les chefs d'Etat-major, la DGA et les différents employeurs de notre ministère abondent dans le sens de la CGT : le manque de personnels est criant et met à mal les missions qui leurs sont confiées. Dans le même temps le MINDEF supprime chaque année des milliers d'emplois de personnels.

Au lieu de supprimer des emplois, le MINDEF devrait au contraire massivement recruter et former dans toutes les catégories de personnel sous statut, pour contribuer à résorber les 6,6 millions de demandeurs d'emploi.

Pour le moins, nous actons les recrutements pour 2017, ils ne sont pas seulement dû à la perspicacité du Ministre de la défense comme vous aimez à nous le répéter, ils sont surtout le fruit des luttes menées par les salariés et la CGT.

Elections obligent, nous sommes plus perplexes quant à leur mise en place.

D'ailleurs, casser la fonction publique, supprimer des fonctionnaires, vider le statut de son contenu semble être le mot d'ordre des principaux candidats à l'élection présidentielle de 2017.

Enfin, certains textes présentés ne concernent qu'une poignée de salariés : 5 pour les Ingénieurs des Travaux Maritimes, 25 pour d'autres.

Mesdames et Messieurs, sachez qu'à ce jour, les personnels à leur poste de travail n'ont noté aucun signe marquant de changement bien au contraire.

Nous sommes bien placés pour mesurer, y compris en cette période automnale, l'impatience qui grandit pour que s'applique urgemment une autre politique que celle que vous avez mise en place depuis des années.

Il reste 7 mois au ministre pour prendre les mesures sociales que le Président de la République s'était engagé à mettre en œuvre.

Pour finir, en regardant le calendrier à l'issu du pré CTM, nous constatons que le CTM exceptionnel sur l'avenir du statut des ouvriers de l'Etat se tient un vendredi après-midi. C'est dire tout l'intérêt que vous portez aux personnels civils en général et aux ouvriers de l'Etat en particulier.

Paris, le 21 novembre 2016